

royaliste

BI-MENSUEL

DIRECTEUR POLITIQUE BERTRAND RENOUVIN

numéro
spécial-été



Des Bastilles restent à prendre

NUMERO SPÉCIAL DU 10 JUILLET au 17 SEPTEMBRE 1989 - 19ème année - N°519 - 15 F

M 2242 - 519 - 15,00 F



3792242015009 05190

Une nouvelle politique économique

Dans le domaine économique, le débat est, depuis plusieurs années, quasi inexistant. Tout le monde semble avoir accepté ce nouvel horizon indépassable de notre culture que constitue le libéralisme. Avec ferveur, à droite, avec résignation, à gauche. Tel est, tracée à grands traits, l'attitude de chacun des deux grands blocs politiques face à cette nouvelle culture économique dominante. Mais, si l'on entre dans le détail, le constat est tout autre. La droite, sous couvert de libéralisme s'est révélée, lorsqu'elle fut détentrice du pouvoir politique et chaque fois que ses intérêts l'exigeaient, être quelque peu dirigiste. Quant à la gauche, elle semble avoir si bien assimilé le libéralisme qu'il existe désormais, au sein du Parti socialiste, une nouvelle sensibilité, le « socialisme libéral ». Dans ce contexte, malheur aux quelques rares économistes qui continuent à réfléchir en dehors des sentiers battus, ils sont complètement marginalisés.

Ce constat s'accompagne de trois conséquences. Tout d'abord, lorsqu'il se doit d'intervenir dans la sphère de l'économie, le gouvernement se sent obligé de se justifier (presque de s'excuser) et utilise des outils dont la transparence n'est pas la qualité première, comme par exemple l'incitation au rachat, sur le marché financier, par les investisseurs institutionnels d'entreprises privatisées.

Ensuite, lorsqu'elles sont contraignantes, ces interventions, sont de plus en plus mal acceptées, par l'opinion publique - mode oblige - alors que, dans ce domaine peut-être plus que dans d'autres, des régulations sont nécessaires pour assurer la justice sociale. Enfin, il s'ensuit un climat malsain que les « affaires » Péchiney et So-

A l'heure où la référence au libéralisme est devenue le préalable à toute intervention du politique dans la sphère économique, une redéfinition du rôle de l'Etat s'avère indispensable.



■ La nécessaire intervention de l'Etat pour les industries de pointe.

ciété Générale ont mis en évidence l'hiver dernier.

D'où la volonté, manifestée par François Mitterrand, dès 1983, dans une interview au journal « Libération », de promouvoir l'idée d'une économie mixte, laissant jouer les mécanismes du marché, tout en réservant à l'Etat la possibilité d'intervenir chaque fois qu'il le jugerait utile. L'actualité a montré qu'il ne s'agissait pas d'une idée lancée à la cantonade, puisque le président en reprit le thème dans la « lettre aux Français », pendant la campagne pour les présidentielles, et à l'émission 7/7 au moment des « affaires ».

Son objectif était double : justifier et favoriser les placements de capitaux publics dans le secteur concurrentiel, d'une part, donner un nouveau souffle idéologique à un P.S. en perte

d'identité, après le cuisant échec de la politique de relance menée par le gouvernement Mauroy, d'autre part.

Si cette notion, en tant que telle, est séduisante, sa définition et son application pèche par manque de moyens et par le flou qui entoure les objectifs à atteindre. Certes, toute économie moderne est forcément mixte, qui voit l'Etat entrer dans le capital d'entreprises occupant des secteurs stratégiques mais, comme l'a montré Robert Delorme dans un récent article du journal « Le Monde ».

une économie mixte doit être davantage qualitative que quantitative et résider plus dans la capacité et la volonté de l'Etat à intervenir dans l'élaboration d'une politique économique et industrielle que dans le pourcentage du capital productif possédé par la puissance publique. Par ce fait même, le débat sur les privatisations ou les nationalisations devient caduc.

Cependant, la caractéristique essentielle de ce type d'économie est son souci du long terme, l'inscription des interventions de l'Etat dans un projet d'ensemble et la prise en compte du social que certains semblent redécouvrir, aujourd'hui. A partir de 1981, la démarche suivie par le gouvernement d'alors n'était pas si mauvaise ; malheureusement, pour avoir sous-estimé la contrainte extérieure, accordé une trop grande importance aux nationalisations, et n'avoir pas dévalué le Franc, la politique de relance a échoué. La politique de rigueur s'imposait alors pour remettre les compteurs à zéro.

On peut regretter que les gouvernements qui se sont succédés n'en aient pas profité pour asseoir les bases d'une nouvelle politique économique pouvant s'appuyer sur un secteur public fort - mais « ni omnipotent, ni omniprésent » (1) - et aient préféré sacrifier l'intérêt national aux querelles idéologiques.

Patrice LE ROUE

(1) Robert Delorme

Pour mieux nous connaître :

PROFITEZ DE NOTRE OFFRE SPÉCIALE

(page 16)

1789-1989

D'une monarchie à l'autre

Il aura fallu près de deux siècles pour que nous commençons à résoudre le problème institutionnel posé par la Révolution française.

Une évidence doit être soulignée: le bicentenaire de la Révolution française est fêté en 1989, et non pas en 1992 ou en 1993. Cela signifie que nous célébrons la proclamation des droits de l'homme, l'institution de la représentation nationale et la première constitution écrite de notre pays. Tels sont les trois événements majeurs et positifs qui s'accomplissent dans la cadre d'une monarchie encore incontestée. Tels sont les trois événements qui permettent que se renouvelle l'alliance entre le roi et le peuple dont l'apothéose fut la fête de la Fédération du 14 juillet 1790 que nous commémorons chaque année.

Ainsi, la fête nationale et le bicentenaire ne sont pas des manifestations anti-monarchiques. L'enjeu de la Révolution française, dans ses premières années, est l'institution d'une démocratie royale qui rompt avec la pratique de l'absolutisme mais sans porter atteinte aux principes mêmes de la monarchie puisque le roi demeure le symbole de la nation, et joue un rôle capital dans la nouvelle organisation politico-juridique.

ECHECS

Il est vrai que la constitution de 1791 est ruinée par ses contradictions internes, et le symbole royal finalement rejeté. Cet échec de la démocratie royale n'était pas inéluctable et le débat demeure sur ses raisons profondes et sur la part de responsabilité que supportent le roi et la cour. Mais le fait est que la



■ De Gaulle, le restaurateur de l'Etat.

La mort de Louis XVI ne résoud pas la question institutionnelle et ne permet pas le fonctionnement paisible de la démocratie. Luttres de factions, dictature du comité de salut public, terreur et guerre civile sanctionnent l'incapacité de la première République à fonder un pouvoir politique stable, susceptible de garantir la justice et la liberté et de représenter l'ensemble de la nation. La Ière République s'achève par le 18 Brumaire de Napoléon Bonaparte, la IIème République est détruite au bout de trois ans par un autre coup d'Etat, la IIIème République parvient certes à s'installer, mais dans l'instabilité chronique et dans une impuissance qui conduit à la catastrophe de 1940 et la IVème République, victime des mêmes

faiblesses, meurt dans le discrédit.

Cette impressionnante série d'échecs en matière constitutionnelle montre que la question de l'Etat n'a pas été résolue par la doctrine républicaine classique, que le régime d'Assemblée ne supplée pas à cette absence, et que l'impuissance des régimes qui se sont succédés les expose constamment à une réaction autoritaire.

L'ETAT RESTAURE

Or la Vème République, telle qu'elle est fondée par le général de Gaulle et assumée par François Mitterrand, met fin à cette instabilité biséculaire en restaurant un Etat qui jouit d'une indépendance relative, d'un réel pouvoir de décision et d'une certaine capacité d'arbitrage sans que la démocratie s'en trouve pour autant diminuée. Ce n'est pas sans raisons que cet Etat ainsi restauré est décrit comme une monarchie présidentielle. Et il est moins paradoxal qu'il n'y paraît de reconnaître le caractère positif de cette évolution l'année du bicentenaire puisque la 5ème République a réussi ce que la Révolution de 1789 a tenté et manqué: l'instauration d'un pouvoir arbitral garant de la démocratie qui s'ébauchait et capable d'incarner l'unité de la nation.

Mais l'indépendance du chef de l'Etat demeure partielle et fragile, ses capacités d'arbitre dépendent par trop de ses qualités personnelles, et il est rare qu'il parvienne à incarner effectivement l'unité du pays. Comment prolonger et accomplir ce qui a été entrepris sans envisager à nouveau, à partir de l'expérience acquise, la question de la démocratie royale ?

Sylvie FERNOY

Editorial

Pourquoi, mais pourquoi donc le bicentenaire célébré cet été plongerait-il les royalistes dans la tristesse ou la fureur ? Dans sa part positive - Déclaration des droits de l'homme, Assemblée nationale, fête de la Fédération - la Révolution française s'accomplit avec la monarchie, non contre elle. C'est donc sans aucun paradoxe que notre famille politique peut participer à la célébration de ces événements, sans que soient oubliées pour autant les tragédies ultérieures. Quant à celles-ci, c'est la réflexion qui s'impose, et non le réveil des passions contraires. Rien ne serait plus absurde en effet que d'exciter l'esprit de guerre civile au nom d'une monarchie capétienne qui fut dans son principe symbole de paix et d'unité.

Nous ne saurions cependant nous contenter d'une approbation benoîte des cérémonies du bicentenaire. La contradiction est en effet trop violente entre le projet révolutionnaire actuellement glorifié et l'état de notre société. Puissance de l'argent, privilèges en tous genres, inégalités scandaleuses, division et exclusion sociale, citoyenneté déficiente devraient susciter un projet de transformation économique et sociale digne de nos principes de justice et de liberté.

Cette contradiction entre le discours et les actes ne disqualifie pas le discours et interdit d'autant moins l'initiative publique que les projets existent comme nous nous efforçons de le montrer. Plutôt que de commémorer la Révolution en s'abritant derrière une fausse humilité gestionnaire, c'est sans plus attendre qu'il faut reprendre le mouvement de 1789.

Bertrand RENOUVIN

14 juillet

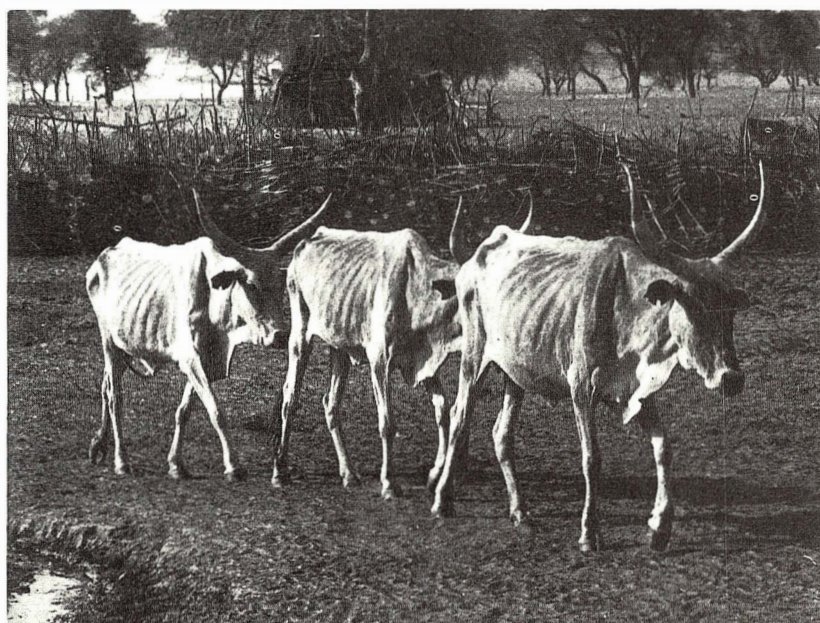
Le Congrès s'amuse

Outre que les rois - les vrais - seront absents, soit six chefs d'Etat de la communauté européenne sur douze, la question posée par Debray est la suivante: peut-on être à la fois et le même jour l'hôte du sommet des sept pays les plus industrialisés du monde et celui du bicentenaire de la Révolution française ?

La coïncidence est d'abord le signe que la dimension extérieure de la Révolution passera pour une fois avant l'aspect franco-français. Si le sommet permettait de corriger la déformation de nos historiens contemporains, ce serait une bonne chose.

La dimension universaliste l'emporte également sur une approche régionaliste où on voudrait limiter le rôle de la France et la conception de l'Europe. Le sommet et la révolution transcendent les solidarités géographiques. Le système international sur lequel nous avons vécu depuis 1945, celui du duopole qui a permis de faire coexister deux blocs idéologiquement inconciliables, ne fera pas nécessairement la place à l'ordre multipolaire, reposant sur des relais régionaux dans une perspective trop étroitement stratégique, imaginé par le real-politicien Kissinger. La contagion démocratique, mais aussi, le sommet nous le

Le 14 juillet 1989 fête des rois ? Régis Debray, dans «Vive la République» va jusqu'à écrire: *L'empereur d'Autriche, roi de Bohême et de Hongrie, le roi de Prusse, le roi de Suède, le roi d'Angleterre, n'envoyaient alors qu'au plomb à la République française. leurs homologues d'aujourd'hui des félicitations*».



■ Pourquoi n'y a-t-il pas de sommet des pays pauvres ?

rappelle, le système économique de libre-échange généralisé fondent un ordre plus universel ou l'intégration de tous serait possible.

Pourquoi en effet n'y a-t-il pas de sommet des pauvres ? Pour la simple raison qu'il n'existe pas d'organisation des pauvres indépendante de celle des riches. Les 77, les cartels de matières premières, Cancun, ont montré leurs limites. Le non-alignement meurt avec les alignements des blocs, Pourquoi faudrait-il d'ailleurs que les damnés de la terre détiennent par principe la flamme révolutionnaire ?

Est-ce à dire que les véritables épigones de la Révolution soient les membres de ce G7 ?

Les fils des sept chefs se seraient-ils emparés de Thèbes ? Le Congrès de Paris du 14 juillet pourrait entreprendre l'action réparatrice qui fut celle du Congrès de Vienne au sens d'une intégration des bouleversements révolutionnaires après que la révolution ait terminé sa trajectoire. D'inauguration de l'Opéra-Bastille en Jean-Paul Goude, le Congrès s'amuse et la perspective de l'Arche au Louvre vaut bien celle de Schoenbrunn. Mais l'on a tiré les leçons de la Sainte Alliance depuis le printemps des peuples de 1848 ou de Yalta depuis Solidarité.

Le nouvel ordre international est plus économique que militaire: c'est aussi ce que signifie

le sommet des sept par contraste avec les réunions, par exemple, des cinq membres permanents du Conseil de Sécurité qui sont en même temps ceux du club nucléaire. Le rôle des sept n'est pas de résoudre les conflits régionaux ou le désarmement. Ils doivent à la fois chercher à intégrer les économies en voie de décollectivisation et éviter la marginalisation du sud auquel conduirait un libre-échangeisme qui ne se rééquilibrerait plus seul comme le clame sa théorie. Les préoccupations sont la dette et l'investissement, l'environnement et les déchets industriels, communes à tous.

Pour ce nouvel universalisme et ce nouvel humanisme, la France comme à Vienne défend l'idée de la légitimité. Pont entre les révolutionnaires et les puissants, les pauvres et les riches, son rôle n'est possible qu'entre des riches qui ne veulent être tout à eux seuls et ne se veulent pour le moins qu'un parmi sept riches, et des pauvres qui ne sont pas des pauvres absolus, c'est-à-dire des miséreux, incapables de vouloir par eux-mêmes. Les pays du sud invités sont pour l'essentiel des «demi-faibles» dont parlait Maurras dans *Kiel et Tanger*, aujourd'hui on dit des pays à revenu intermédiaire pour lesquels la charité ne suffit pas: il y faut une organisation, une articulation, une architecture.

C'est l'enjeu de cette fin de siècle, si le dialogue se noue, grâce à la France, entre ces chefs d'Etat réunis à Paris, on pourrait avoir réussi le mouvement de 1789. Sinon, la révolution durcirait nous risquerions de connaître la Grande Peur dans les campagnes (le sud), la Terreur chez les dirigeants (l'Est) et bien entendu des transferts brutaux de richesse (le Nord).

Yves LA MARCK

Nouveaux lecteurs:

**Profitez
de notre
offre
spéciale
(page 16)**

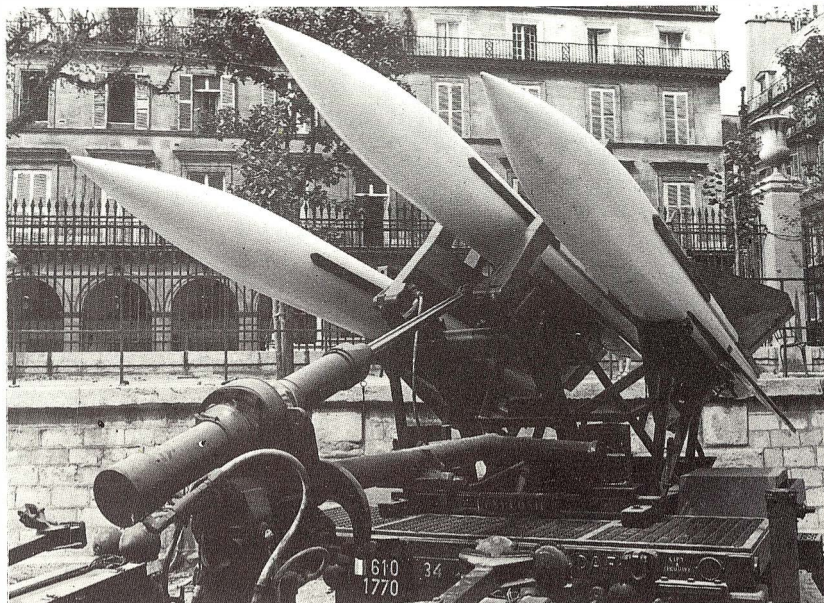
Un consensus trompeur

Depuis une dizaine d'année, la chute des idéologies, l'échec d'entreprises comme celle menée contre l'Ecole libre, ou bien des nationalisations très rapidement suivies de privatisations, l'expérience réussie d'une « cohabitation » entre la droite et la gauche, etc., ont développé le sentiment de la relativité des choses politiques. Les sectaires de tous bords ont dû se modérer. Au point qu'on a pu parler d'une société du consensus. Nous serions les premiers à nous féliciter de cette pacification de nos mœurs politiques si les risques de crises ne nous semblaient restés très présents.

Certes, les institutions ne sont plus vraiment contestées et les mérites de la politique gaulliste sont reconnus par tous, même si les principes qui l'ont inspirée tendent à être oubliés. La remise en cause du septennat par certains, dont quelques « gaullistes », porterait par exemple un coup fatal à l'équilibre la constitution de la Vème République. Comment peuvent-ils ne pas voir qu'un chef de l'Etat arbitre doit disposer de la durée pour agir ? D'autres sont même tentés par le fameux contrat de législature dont la mise en place serait désastreuse pour l'équilibre institutionnel. Pour nous, il faut sans cesse rappeler les fondements monarchiques d'institutions voulues par un homme qui s'est également inspiré des principes capétiens dans son action. Toute réforme majeure des institutions, à moins de favoriser une évolution vers la monarchie, serait inopportune, voire désastreuse pour le pays.

Quant au consensus sur la politique au jour le jour, la récente campagne pour les élections européennes a suffisamment montré qu'il est très fragile. Le débat a été d'une

Au-delà des apparences, le discours sur le consensus cache bien des dissensions, sources éventuelles d'une crise.



■ Le consensus sur la Défense résistera-t-il à la montée du pacifisme ?

franche nullité. L'union de l'opposition manque de sincérité; la gauche est divisée; la guerre des chefs fait rage... La classe politique semble tentée de renouer avec le style de la IVe République et les risques d'un retour au régime d'impuissance existent. Ils ont été fort bien décrits par Maurice Duverger. Le taux d'abstentions du dernier scrutin a montré que les citoyens ne suivaient pas. Le divorce entre politiciens et citoyens ne pourra que s'accroître lorsque le « marché unique » sera entré en vigueur et qu'il faudra réviser les discours irréalistes d'aujourd'hui.

Dans le domaine économique et social, l'absence de remise en cause du credo libéral engendre une résignation bien regrettable. Le débat est au point mort et le gouvernement se contente de mener une politique prudente et réduit son rôle à celui d'un gestionnaire sans grande ambition. Les conflits sociaux latents, les

professions entières menacées ou oubliées, l'accroissement de l'écart entre les plus haut revenus et les plus bas salaires, la persistance d'inégalités entre le revenu des hommes et celui des femmes, le nombre grandissant des exclus malgré le revenu minimum d'insertion interdisent de parler de consensus.

On peut également se demander si le consensus sur la Défense nationale n'est pas sur le point d'éclater. Les meilleures

relations entre l'Est et l'Ouest feront-elles oublier les risques majeurs qu'il y aurait à abandonner la dissuasion nucléaire pour un pays comme le nôtre ? Le succès des thèses écologistes englobe-t-il le pacifisme, qu'elles contiennent en germe ? Les propositions de Giscard sur l'armée de métier rouvrent le débat. Il est vrai que d'affaires Rainbow Warrior en trafics d'armes semi-officiels rien n'a été fait ces dernières années pour éviter à notre Défense une dégradation de son image qui, pour la plupart des Français, se résume au ridiculement inefficace et grossièrement injuste service militaire...

Les problèmes d'éthique paraissent moins controversés. Evolution vers la tolérance ou indifférence grosse du pire ?

Au moment où se prépare l'Europe, où les questions de Défense, d'environnement, de laïcité et de tolérance se posent d'une manière inédite, la recherche du consensus reste souhaitable. Mais celui-ci ne doit pas s'apparenter à l'absence de débats, à un unanimité de façade, sous peine de crises violentes. La démocratie c'est, avant même le droit au vote, la diffusion d'une information véritable et d'un débat positif, choses à peu près absentes de notre vie politique aujourd'hui.

F.P.

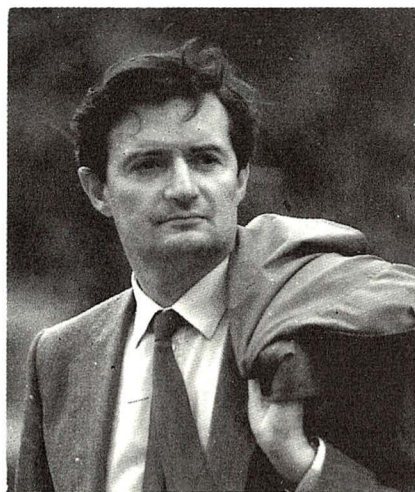
la nouvelle action royaliste

sur minitel

Pour en savoir plus...

36.15 tapez AGIR*NAR

La vérité sur la Bastille



● **Royaliste: Que représente, pour les Français, la Bastille à la fin de l'Ancien Régime ?**

Claude Quétel: Pour bien comprendre le phénomène que constitue la prison de la Bastille dans l'histoire de France, encore faut-il voir qu'elle n'est qu'une partie d'un système complexe qui englobe notamment et à la fois, les lettres de cachet, le lieutenant général de police et l'ensemble des prisons d'Etat.

Aussi, avant d'en arriver à la Bastille elle-même, est-il nécessaire de décrire ce système en commençant par les lettres de cachet. Celles-ci se présentent sous la forme de feuilles imprimées qu'il faut remplir en y mettant le nom de celui qui va en être victime. Partant de cette constatation, on peut que dire leur usage est très répandu. D'où aussi, une légende qui circule sur les lettres de cachet délivrées en blanc; or, jamais le roi, ou ce que l'on appelle ses secrétaires de la main, ne signent une lettre de cachet sans qu'elle ait été préalablement remplie. Il faut savoir encore que les lettres de cachet sont gérées par le ministre de la Maison du roi (équivalent de notre ministre de l'Intérieur) et qu'elles sont devenues au XVIII^e siècle, une énorme institution qui adminis-

tre tout le para et l'infra-pénal et qui se substitue, dans certains cas, au pénal.

● **Royaliste: Ce système ne finit-il pas par être lourd à gérer ?**

Claude Quétel: Juste avant la Révolution, le système fonctionne sans problème. Je n'ai pu fixer, avec certitude, le nombre total de lettres de cachet qui a été délivré, mais on peut estimer qu'il se situe entre 200.000 et 500.000. Ce qui reste gigantesque.

Sur cette énorme quantité, 90% sont délivrées, par le roi, à la demande des familles, contre un de leurs membres. Une infime fraction l'est à l'initiative du roi. Dès lors, la critique selon laquelle la lettre de cachet était réclamée par le pouvoir royal, pour satisfaire la moindre lubie du moindre ministre, tombe d'elle-même. La lettre de cachet n'est pas, comme le veut l'historiographie jacobine, l'expression de la tyrannie et du despotisme royal puisque, dans les faits, le roi n'en a eu que peu de fois l'initiative. Même Voltaire, pourtant connu pour son opposition farouche aux lettres de cachet, en requiert une, contre sa voisine de la rue Vaugirard qui l'empêche de dormir.

● **Royaliste: Quelle fonction sociale remplissent les lettres de cachet ?**

Claude Quétel: Les lettres de cachet sont l'expression de la volonté du Prince. Mais, pour en comprendre le rôle, il est indispensable de se replacer dans le contexte de la société paternaliste de l'Ancien régime. A l'origine, les lettres de cachet ne sont pas punitives, elles ordonnent « de par le roi » et, de ce fait, contraignent. Ainsi, le roi, par le biais de la lettre de cachet, corrige ses sujets; il ne les punit pas. Il est donc logique que les lettres de cachet ne fissent aucun temps de détention,

car lorsqu'une personne est envoyée en prison, il est impossible de savoir si elle va s'amender et combien de temps cela lui prendra.

Cependant, en 1784, dans une circulaire signée par le baron de Breteuil, le principe est remis en cause. D'abord parce que le pouvoir perçoit bien qu'il s'agit, là, d'un inconvénient. Ensuite parce que les lettres de cachet se multiplient prodigieusement, dès la moitié du XVIII^e siècle, dans une atmosphère d'hostilité. Cette réforme destinée à fixer un délai d'incarcération, constitue la preuve que le pouvoir, en essayant de sauver la monarchie, est en fait, inconsciemment, en train de la saboter: vouloir faire des lettres de cachet une peine à temps, c'est montrer qu'on n'a pas compris la raison d'être d'une telle institution.

Or, vouloir, comme l'ont fait les adversaires du régime et comme vont le faire les jacobins et toute l'historiographie post-jacobine jusqu'à nos jours, instruire le procès de la lettre de cachet en l'ôtant de son contexte, c'est regarder le problème par le petit bout de la lorgnette. En effet pour appréhender le problème de la répression sous l'Ancien Régime, il faut comprendre qu'il s'agit d'un système où l'Etat est tout entier contenu dans le Prince. Ce qui importe, ce n'est pas tant le royaume (agrégat de familles), mais le prince (père et chef de familles). Cela est tellement opposé aux mentalités du XX^e siècle qu'il est difficile de le comprendre aujourd'hui.

On réalise mieux, toutefois, ce qui se cache derrière les lettres de cachet si on aborde la question sous cet angle. Il n'y a, en effet, aucune différence d'essence ou de sens entre Louis XVI, lançant des lettres de cachet et Saint Louis rendant la justice sous son chêne; le

Nul ne saurait rester indifférent devant l'histoire de la Bastille, dont l'image imprègne toujours notre mémoire collective. Pour certains, elle est le symbole de la « tyrannie » du pouvoir royal. Afin de dissiper ces clichés nous avons demandé à Claude Quétel qui vient de faire paraître « La Bastille, histoire vraie d'une prison légendaire » (Editions Laffont), de nous éclairer.

Claude Quétel est l'auteur de nombreux travaux historiques, en particulier sur l'histoire de l'enfermement sous l'Ancien Régime.

système est le même. Le roi a, entre autres pouvoirs, celui de rendre la justice et lorsqu'il le délègue à ses juges, la justice n'a pas pour autant quitté le pouvoir royal. Montesquieu n'est pas encore passé par là.

● **Royaliste: D'où vient le lieutenant général de police. Quel élément a nécessité la création d'une telle fonction et comment vient-il se greffer sur le système ?**

Claude Quétel: En 1661, à la mort de Mazarin, Louis XIV est encore à Paris (il ne sera à Versailles que vingt ans plus tard). Il ne faut pas oublier qu'enfant, il a été véritablement traumatisé par la Fronde et qu'il souhaite se donner les moyens de gouverner et de mettre Paris au pas. Pour ce faire, il crée en 1667 la fonction de Lieutenant Général de Police, à qui il donne tous les pouvoirs (de police certes, mais il sera aussi censé approvisionner la ville en pain, viande...) et qui, de ce fait, a la mainmise sur tout ce qui se passe dans Paris. Ce personnage est fondamental pour comprendre le système. Les lettres de cachet deviennent, peu à peu, un instrument essentiel de son action (d'où leur multiplication) mais c'est toujours le roi qui décide: même Louis XVI qui, pourtant, s'intéresse beaucoup moins aux lettres de cachet et à la Bastille que ses illustres prédécesseurs est toujours tenu au courant, au moins oralement.

Le chef de famille ayant le pouvoir de demander une lettre de cachet contre l'un de ses membres (un fou, un libertin, une veuve, une femme qui trompe son mari...), qui peut, par ses agissements la déshonorer, les lettres de cachet vont finir par gérer de nombreux conflits. Il convient de noter que les lettres de cachet ne déshonorent pas: elles consti-

tuent l'ultime recours pour éviter le crime ou le délit qui, eux, entraîneraient le déshonneur.

Quoiqu'il en soit, les lettres de cachet supposent, pour obtenir l'assentiment du roi, qu'une enquête préalable ait été menée par les intendants de province ou le lieutenant général de police. Enfin, les lettres de cachet ne sont délivrées que si les familles paient les frais de pension.

● **Royaliste: Et la Bastille ?**

Claude Quétel: Je ne veux pas aborder la Bastille comme s'il s'était agi, à l'époque, d'un phénomène isolé. Le cadre étant posé, on peut désormais parler de la Bastille, non sans avoir, cependant, rappelé deux choses. D'abord, lorsque le roi recourt à

porté la main à leur épée à la cour.

● **Royaliste: La Bastille a-t-elle toujours eu ce statut privilégié de prison « quatre étoiles » ?**

Claude Quétel: C'est compliqué. La Bastille a servi à tout. Elle a, d'abord, été une prison pour les otages, en temps de guerre, de manière à pouvoir faire des échanges. Puis, dès le XVI^{ème} siècle, on peut y entrer, soit par lettre de cachet, soit simplement dans l'attente de son jugement. On peut aussi y trouver ceux qui ont menacé la sécurité du roi, l'ont trahi, mal servi ou ont mal obéi.

C'est aussi la prison de ceux qui, sans être des personnages importants, ont commis des méfaits qui risquent de compromettre des personnalités d'un rang très élevé. C'est le cas

conditions d'« hébergement » (tant du point de vue de la cuisine, du confort ou de la bienveillance des gardiens) sont tout à fait honorables. Les intellectuels emprisonnés y poursuivent leurs œuvres. Diderot y corrige les épreuves de son encyclopédie. L'abbé Morlay sort de la Bastille en disant qu'il avait le sentiment que sa notoriété d'écrivain s'en trouvait grandie. Toute proportion gardée, on pourrait dire que le fait d'être embastillé, à l'époque, correspond à un passage à « Apostrophes ».

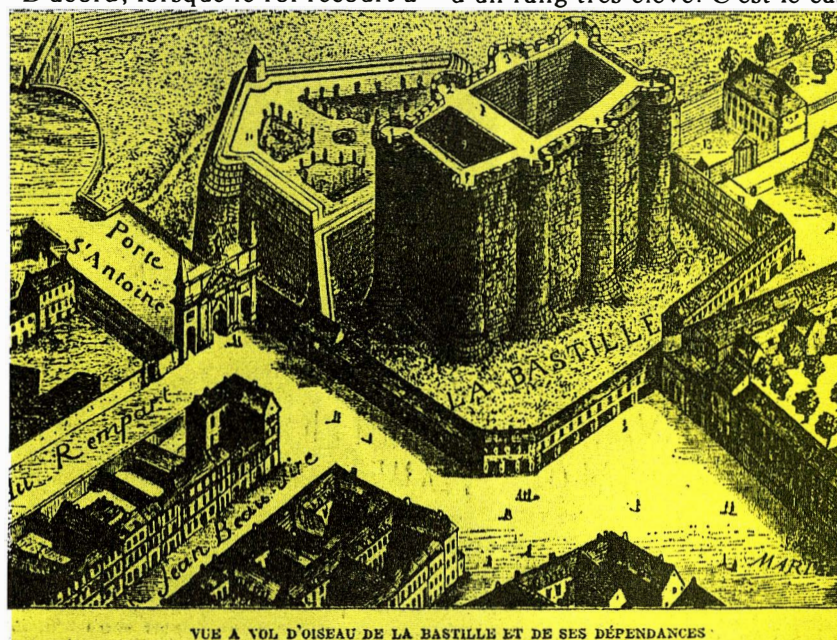
● **Royaliste: Compte tenu de ce que vous venez de dire, comment expliquez-vous la hargne des gens de l'époque à l'égard de la Bastille, et le statut quasi-mythique qu'elle occupe dans l'histoire de France ?**

Claude Quétel: La Bastille a été l'objet d'une conjonction de mécontentements, à l'origine desquels se trouvent les parlementaires, notamment, désaisis de leur pouvoir judiciaire par son instrument le plus visible: les lettres de cachet. Mais surtout, la Bastille est à Paris, on ne voit qu'elle, elle enferme les cas les plus notoires.

Si le 14 juillet, le peuple, peu menacé par la Bastille, sauf à se laisser embarquer dans des affaires graves, se dirige vers la Bastille, ce n'est pas par hasard. On a souvent dit que les émeutiers ont quitté les Invalides en emportant des fusils sans munitions et que leur objectif, en allant à la Bastille, était de s'en procurer. C'est à la fois vrai et faux, car sur leur chemin, ils ne crient pas « on veut des munitions », ils réclament carrément la Bastille.

Dès lors, je pense que la chute de la Bastille représente plus qu'un symbole. Les ambassadeurs étrangers en poste à Paris ne s'y trompent d'ailleurs pas lorsque, en substance, tous écrivent aux autorités politiques de leurs pays respectifs que la chute de la Bastille sera suivie de la chute de la monarchie. En effet, la Bastille était l'instrument le plus visible d'un pouvoir royal qui, progressivement, au cours du XVIII^{ème} siècle, s'est mis à ne plus fonctionner et s'est vu remis en cause non par la majorité, mais par une minorité agissante.

Propos recueillis par
Nicolas PALUMBO



la lettre de cachet, il paie, comme tous les chefs de famille. Ensuite, il fait procéder à l'incarcération dans des prisons d'Etat (prisons spéciales) qui sont en France, une bonne vingtaine, toutes implantées dans d'anciens châteaux qui ne servent plus à la défense du territoire, et parmi lesquels on peut citer le Mont-St-Michel, Nantes, le Château Trompette à Bordeaux, le Château d'If, Amiens, Caen, en Province, le Château de Vincennes et... la Bastille, à Paris.

La Bastille c'est d'abord la prison destinée aux grands du royaume: le cardinal de Rohan, par exemple, y est enfermé pour compromission dans l'affaire du collier. Mais bien souvent ils y séjournent pour des pécadilles: pour avoir, entre autres choses,

des empoisonneuses de l'affaire dite « des poisons » qui, pour ne pas compromettre Madame de Montespan, sont mises au secret à la Bastille où on est plus facilement isolé que partout ailleurs. Il s'agissait pourtant de femmes du peuple. On y enferme aussi de criminels notoires. Elle a encore servi aux affaires religieuses. Des protestants qui refusaient d'abjurer leur foi ont été embastillés, mais aussi des jansénistes, véritables gibiers de Bastille, qui s'occupaient de politique et à ce titre pouvaient être considérés comme destructeurs de l'autorité royale.

Cela dit, le temps d'incarcération moyen est relativement court, puisque sur les six mille prisonniers passés par la Bastille, 50% y sont restés moins de six mois. Par ailleurs, les

Que retenir de la Révolution ?

■ Gérard Leclerc



Parmi tous les paradoxes de ce bicentenaire il en est un qui surclasse tous les autres. Nous assistons, en effet, à une réactivation du mythe de la Révolution au moment même où François Furet constate, pour s'en féliciter, que nous vivons la fin de l'exception française. Exception qui consistait précisément dans une sorte de retour perpétuel à la grande rupture de la fin du XVIII^e siècle. Guerre religieuse, guerre scolaire, conception jacobine de l'Etat, phobie de l'exécutif par peur de la monarchie. En quelque vingt ans, tout cela qui donnait à la politique française sa tonalité particulière, s'est effacé. La France est entrée, dit encore Furet, « dans le droit commun des démocraties » « Les Français célèbrent aujourd'hui ensemble une Constitution dont le pouvoir exécutif réconcilie l'Ancien Régime et la Révolution. Ils ont même adopté, gauche et droite d'accord, une Cour constitutionnelle qui eut semblé une hérésie monstrueuse à n'importe quel républicain du XIX^e siècle ou même, souvenons-nous, d'il y a un quart de siècle... » (1).

Dans ces conditions, comment le pays peut-il réagir à la mise en scène de ce passé convulsif qu'il semble avoir, enfin, digéré ? Si l'on en juge par le ras-le-bol manifesté dans les sondages ou encore par le bide retentissant et cruel aux commerçants de certaines manifestations, c'est plutôt l'indifférence qui domine. Alors que l'on voulait réanimer la passion ! Pour cela, il fallait revenir au lyrisme de Jules Michelet et à cette idée majeure d'une histoire cassée en deux avec l'émergence d'une nouvelle humanité.

C'est précisément ce contre quoi s'insurgeait toute l'historiographie contemporaine qui avait reçu la leçon de Tocqueville. Là où les acteurs de la Révolution et les historiens qui se sont fait leurs interprètes voyaient une nouveauté absolue, Tocqueville pense que la Révolution « étend, consolide, porte à son point de perfection l'Etat administratif et la société égalitaire dont le développement est l'œuvre caractéristique de l'ancienne monarchie » (Furet). Pour donner l'exemple le plus récent : Patrick Girard dans un livre très remarquable sur La Révolution française et les juifs (Robert Laffont), montre que l'octroi des droits civils aux juifs est l'aboutissement d'un long processus commencé sous l'Ancien Régime. Une telle approche des événements rend infiniment plus difficile la diabolisation (révolutionnaire) de l'avant ou (contrarévolutionnaire) de l'après, même si elle laisse en suspens beaucoup de questions liées à la décennie révolutionnaire elle-même.

Elle permet de mieux comprendre le rôle de Louis XVI, roi réformateur s'il en fut, profondément persuadé avec l'opinion de son temps de la nécessité des changements. On disputera encore longtemps pour déterminer si le souverain avait pris son parti d'une monarchie constitutionnelle où il aurait exercé les prérogatives de l'exécutif en acceptant le rôle législatif de l'assemblée. Malgré les remarques, nuancées d'ailleurs, de François Furet (2) qui penche pour l'incompatibilité du roi attaché à ses traditions avec l'ordre nouveau, l'analyse que Louis XVI a donné lui-même des raisons de l'impossibilité dans laquelle il a été mis de gouverner me paraît décisive.

Dans la longue déclaration, adressée à tous les Français, en date du 20 juin 1791, où il explique qu'il s'est résolu à quitter Paris pour retrouver sa liberté, Louis XVI montre avec précision pourquoi c'est l'assemblée qui a rompu le contrat et a sans cesse

remis en cause les pouvoirs qui lui avaient été constitutionnellement reconnus. Bien plus, dans ce texte, il dénonce très clairement le mécanisme totalitaire qui s'est mis en place et conduit le pays à la dictature des factions : « L'Assemblée, par le moyen de ses comités, excède à tout moment les bornes qu'elle s'est prescrites, elle s'occupe d'affaires qui tiennent uniquement à l'administration intérieure du royaume et à celle de la Justice, et cumule tous les pouvoirs. Elle exerce même par son Comité des Recherches un véritable despotisme plus barbare et plus insupportable qu'aucun de ceux dont l'histoire ait jamais fait mention » (3). Louis XVI montre qu'il a parfaitement saisi la nature du système qui prend possession du pays, en mettant en cause ces Amis de la Constitution, qui établissent leur autorité jusqu'aux moindres bourgades, « font et reçoivent les dénonciations, affichent des arrêtés et ont pris une telle prépondérance que tous les corps administratifs et judiciaires, sans en excepter l'Assemblée Nationale elle-même, obéissent presque toujours à leurs ordres ».

Ainsi le roi n'a-t-il pratiquement jamais pu réaliser le compromis royauté-révolution souhaité par Mirabeau, parce que le dispositif terroriste destiné à l'entraver s'est refermé sur lui dès son arrivée à Paris en octobre 1789. C'est ce dispositif qui donne à la Révolution sa dimension tragique et la condamne à l'impasse institutionnelle dont elle ne sortira que par le coup d'Etat militaire. Il ne résume pas à lui seul toute la Révolution, mais il en explique l'échec.

Le processus n'est pas un accident historique. Il a sa cohérence théorique et pratique. Par la mettre en évidence, François Furet a eu recours au travail fondamental d'Augustin Cochin recouvert jusqu'alors par l'oubli ou l'incompréhension. Cochin écrivait pourtant des choses lumineuses ; « De face les principes : tous les hommes égaux, tous les hommes libres, tous les hommes affranchis de toute autorité.

La pratique est à l'opposé de la théorie. Tyrannie de fait au service d'une liberté de principe : tel est le bilan de la Révolution. L'idée contredit la réalité. Le sens des mots est interverti. » (La Révolution et la libre pensée). Louis XVI n'avait pas dit autre chose !

Cette face de la Révolution, on la redécouvre aujourd'hui, même où elle devrait être absente par principe. Marcel Gauchet, en analysant la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 a mis en évidence « le nœud coulant où succombera la tentative révolutionnaire, resserrant l'empire tyrannique à chaque appel de la chimère démocratique... » (4). Car la démocratie peut devenir chimère lorsqu'elle perd de vue les nécessités du gouvernement représentatif pour se vouer à une collectivisation abstraite du pouvoir, à la volonté d'un peuple fantasmé et assumé de fait par le parti totalitaire. Ce schéma fonctionne aujourd'hui en Chine ! Au-delà de la commémoration, il y a donc beaucoup à recevoir du bicentenaire, mais du côté des historiens et des penseurs.

Gérard LECLERC

(1) Furet, Julliard, Rosanvallon, La République du Centre, Calman-Lévy.

(2) Article Louis XVI du Dictionnaire critique de la Révolution française, Flammarion.

(3) Louis XVI a la parole, Les textes du roi présentés par Paul et Pierrette Girault de Coursac : indispensable ! Editions de l'OEIL.

(4) Marcel Gauchet, La Révolution des Droits de l'homme, Gallimard.

Etre citoyen aujourd'hui

Disons-le d'emblée, notre nation ne saurait se définir par la race, ni par la langue, ni par un territoire strictement défini. Si elle ne peut se réduire à une formule, disons tout de même qu'elle est marquée par l'adhésion à un projet commun et que la maxime médiévale «l'air de France rend libre» le caractérise fort bien. Le comte de Paris, héritier de nos rois, résume l'idée en écrivant: «la France est un projet qu'inspire la passion de la liberté. Il est inscrit dans notre histoire depuis ses origines... nous n'avons cessé de le reprendre et de le prolonger».

Pourtant, sur cette terre qui a accueilli et «digéré» de nombreux apports étrangers (il suffit de regarder une carte de l'Europe occidentale pour comprendre pourquoi), montent aujourd'hui doutes et interrogations. Les scores, certes minoritaires mais non négligeables et régulièrement confirmés, du Front National en sont l'expression. Ni l'exclusion des étrangers, ni leur expulsion ne peuvent résoudre cette crise d'identité: «la raison inavouable de la xénophobie, ce n'est pas la passion pour une patrie, mais un manque de foi en ce qu'elle est... Quand une culture est vivante, elle ne craint pas de nouveaux apports» (1). C'est bien plutôt dans l'absence de projets que les doutes prennent leur source: «s'il n'existe rien d'autre que les lois économiques et les objets de la technique, rien d'autre que l'appareil d'Etat administrant des individus sans passé ni avenir, il n'est pas étonnant que l'image même de la France se brouille et se perde, que la réalité nationale se dissolve en même temps que le peuple se désagrège» (2).

Ainsi, le péril ne vient pas des «autres», boucs émissaires

La célébration du bicentenaire de la Révolution constitue une bonne occasion de se demander ce qu'est la citoyenneté aujourd'hui... et de s'interroger sur les révolutions nécessaires: si Marianne est plutôt bonne fille, elle demeure diablement conservatrice.



trop facilement et lâchement désignés, mais de ce que ce pays vit mal la démocratie et qu'il n'y existe aucun «lieu», même purement symbolique, dans lequel chacun puisse se retrouver. Les partis occupent la scène médiatique, mais il est clair que les spectateurs sont de jour en jour plus réticents. Les taux d'abstention aux élections européennes et, plus encore, au référendum capital sur la Nouvelle-Calédonie, le score des Verts et l'éparpillement des voix sur de «petites» listes... traduisent la désaffection vis-à-vis des grandes formations. Celles-ci ne parviennent plus à faire vivre le débat démocratique et les citoyens, d'acteurs qu'ils devraient être, se sont mués en spectateurs désabusés.

Lors d'un entretien qu'il nous avait accordé en 1987 (3), le comte de Paris s'exprimait ainsi: «chaque consultation électorale laisse un goût amer parce que les partis en compétition sont de moins en moins à l'écoute des citoyens. La renaissance de

l'extrême-droite est la conséquence, très angoissante, de cet état de fait». Cette phrase prend aujourd'hui tout son relief; et l'on pourrait ajouter, après les élections européennes que la montée des verts, lourde d'ambiguïtés pour l'avenir, s'ajoute au score du Front National, laisse face à face un bloc socialiste et un conglomerat conservateur qui, bien qu'en compétition pour le pouvoir, sont l'un et l'autre très minoritaires dans le pays.

Qu'on ne s'y trompe pas cependant. Les critiques que nous adressons - et nous ne sommes pas les seuls - aux partis politiques ne signifient nullement que nous souhaitons leur disparition. Mais si, comme le dit notre actuelle constitution, ils «concourent à l'expression du suffrage», ils ne sauraient le monopoliser. Pour ouvrir de nouvelles perspectives, soumettre de nouveaux projets à des citoyens enfin actifs, ils devraient commencer par écouter ces derniers, ce qu'ils ne

font plus depuis belle lurette. Ils devraient également s'ouvrir au monde intellectuel pour nourrir leur réflexion, plutôt que de rabâcher des slogans usés. Peut-être mettront-ils à profit l'intermède qui se profile devant nous, sans élection, pour le faire ?

Si les institutions de la Vème République, en partie influencées par la tradition monarchique, constituent un réel progrès par rapport aux précédentes, notre démocratie n'en demeure pas moins trop formelle, donc fragile. Comment remédier à ses insuffisances ? Là encore, le comte de Paris nous procure les éléments essentiels d'une réflexion nécessaire: «Il faut donc élargir la démocratie, et ceci d'une double manière. D'une part, le pouvoir indépendant et arbitral que je souhaite permettrait au gouvernement de jouer pleinement son rôle, selon ses attributions constitutionnelles... d'autre part, il faut instaurer un nouveau mode de relation entre le pouvoir et le peuple comme je l'ai expliqué dans mon bulletin et dans mes livres. Cela suppose une meilleure information des citoyens et la mise en place de nouveaux moyens d'expression et de participation. Tels sont les vœux que je forme, dans la fidélité à la tradition millénaire de la monarchie capétienne».

Tel est aussi le sens de notre action. La Nouvelle Action Royaliste, qui n'est pas un parti et ne prétend pas au monopole, fait entendre sa voix dans le débat politique, pour le service du pays et de son Prince, pour le bien commun.

Alain SOLARI

(1) Bertrand Renouvin, *La République au Roi dormant*
(2) Henri, comte de Paris, *Lettre aux Français*
Royaliste, n°475.

4 Août

Présent et avenir de l'égalité

Lorsque la Déclaration de 1789 affirme à la face du monde que les hommes naissent libres et égaux en droits, elle énonce des principes qui sont déjà ceux des religions juive et chrétienne - donc déjà présents et agissants à l'aube de notre civilisation. Ce rappel nécessaire ne diminue en rien l'ampleur et la portée du message révolutionnaire. Si l'égalité des hommes devant Dieu est une très vieille vérité constitutive, celle-ci s'inscrivait avant 1789 dans des sociétés organisées selon une hiérarchie d'ordres et de statuts qui protégeaient les personnes selon des règles particulières (les fameux privilèges ou lois privées) mais assignaient à chacune d'elles leur place - au moins théoriquement. C'est cet édifice déjà largement effondré (les corporations sont abolies en 1776, le tiers-état a déjà conquis la réalité du pouvoir social) que la Révolution de 1789 achève de détruire en proclamant l'égalité de tous dans la société et en abolissant les privilèges. L'ambition est certes immense. N'oublions pas cependant que l'égalité ainsi conçue entraîne la disparition de communautés telles que les « nations » juives et l'interdiction des associations ouvrières (loi Le Chapelier).

QUEL BILAN ?

Deux siècles plus tard, quel est le résultat de cet effort égalitaire ? Très vite, on s'est aperçu que la proclamation de la liberté et de l'égalité ne suffisait pas, et que l'absence de protection communautaire et associative laissait nombre de citoyens sans défense face aux mécanismes de l'exploitation économique. D'où la naissance et l'affirmation de la revendication syndicale (reconnue un siècle après la Révolution) et des

Deux siècles après la proclamation de l'égalité il serait regrettable de considérer que la Révolution est, à cet égard, terminée...



■ Certains sont moins « égaux » que d'autres !

mouvements socialistes qui cherchaient à protéger les travailleurs. Sous une forme moderne, des structures corporatives sont réapparues, qui ont accompli une tâche indispensable avant de connaître, comme les corporations de l'ancienne France, une inquiétante sclérose. Quant aux anciennes hiérarchies sociales, elles ont été remplacées par d'autres - la fortune devenant le critère déterminant et discriminant. Enfin, une nouvelle noblesse s'est constituée, « noblesse d'Etat » récemment étudiée par le sociologue Pierre Bourdieu, qui forme une caste abritée derrière de nombreux privilèges...

Plus grave encore, la crise économique sous ses diverses formes (faible croissance, bouleversement de nombreux secteurs industriels, exode rural, nouvelles techniques de production) aggravée par l'idéologie de la rentabilité à tout prix et de la compétition acharnée, a

creusé le fossé entre les pays riches et les pays pauvres - au mépris du message universel de la Révolution - et créé dans notre pays une « société duale » qui est celle de l'inégalité structurelle. D'un côté non seulement les riches mais aussi tous ceux qui ont la chance d'avoir un emploi stable et de participer d'une manière ou d'une autre à l'activité de la collectivité, dans le secteur public comme dans le secteur privé. De l'autre, des millions d'exclus - qu'il s'agisse des pauvres anciens et nouveaux qui constituent un Quart monde trop souvent ignoré, ou de ceux qui doivent se contenter de travaux précaires et sans intérêt, qui ne leur offrent aucune possibilité de promotion. Comme le montre André Gorz dans son dernier ouvrage (Métamorphose du travail - quête du sens) nous laissons se recréer le travail servile, nous ne voulons pas voir que la société moderne évolue vers une

division radicale et une violente inégalité.

D'AUTRES REVOLUTIONS

Dès lors que faire ? Récusar le principe égalitaire comme le font les contre-révolutionnaires ne résout en aucune manière la question concrète de l'injustice. Accepter l'inégalité au nom du réalisme et d'une morale de la compétition est la pire des hypocrisies puisque ce sont les plus forts et les plus riches qui fixent les règles. Il faut donc reprendre le mouvement de 1789 et plutôt que de se satisfaire d'une célébration passéiste de la Révolution, inscrire ses principes dans la modernité afin de la transformer. Cela suppose d'abord :

- que l'Etat accomplisse sa tâche de justice au lieu de s'en remettre aux mécanismes de l'économie, qui font toujours violence aux personnes et à la société;

- que ces principes de justice s'appliquent aussi à l'Etat et à son personnel; hauts fonctionnaires et hiérarques des partis de droite et de gauche qui, plutôt que de célébrer la nuit du 4 août, feraient bien d'en organiser une nouvelle;

- que la question d'une nouvelle révolution économique et sociale soit clairement envisagée, dans la nation comme dans les relations économiques internationales, au lieu d'organiser le règne du capitalisme financier et la domination des pays les plus riches sur l'ensemble de la planète.

Liberté, Egalité, Fraternité ? Faisons vivre ces principes, mais en sachant, cette fois, qu'il faut un Etat indépendant et arbitral pour les faire coexister et leur donner force de loi.

Y. LANDEVENNEC

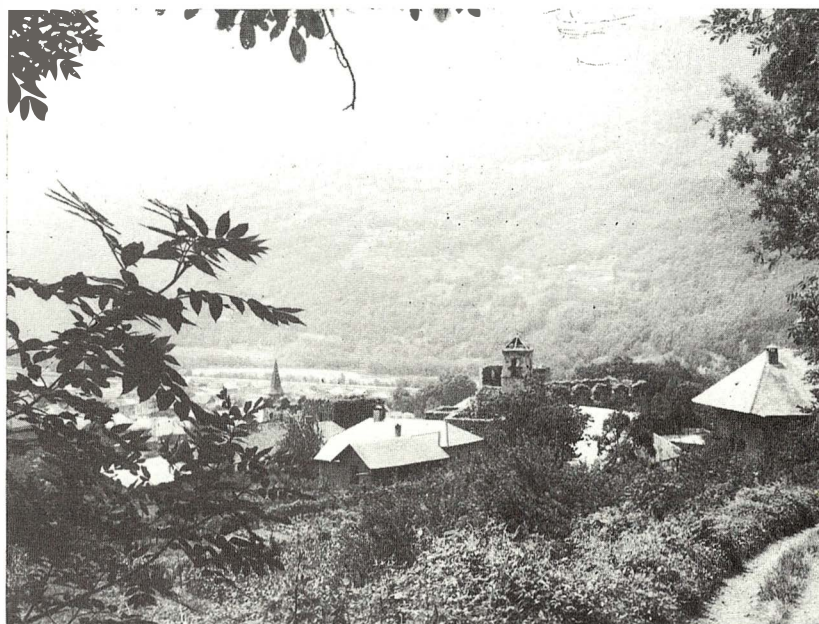
Habiter le monde

Pour prendre au sérieux l'écologie, il faut donner à ce mot son véritable sens: l'écologie (du grec oïkos, maison) désigne notre manière d'habiter le monde, qui n'est jamais séparée de notre manière d'être dans le monde et avec les hommes qui y vivent. C'est dire que l'écologie ne peut se réduire à la défense de la nature, même si la lutte contre les pollutions qui la dégradent ou la détruisent est pleinement fondée. Habiter le monde, c'est nécessairement le transformer et ce que nous appelons nature est souvent l'œuvre de l'homme - un paysage où viennent se composer les éléments naturels, le travail et le temps. Et les villes, si peu naturelles, font partie de cette œuvre écologique qui semblait jusqu'au siècle dernier aller de soi. La beauté des cités et des campagnes naissait d'un accord de l'homme avec le monde, de son souci politique, de sa quête religieuse.

LA LOI DE L'ARGENT

Nous constatons que la modernité a entraîné une rupture lente puis rapide de cet accord - qui n'excluait d'ailleurs pas les violences et les misères. Sans doute parce que la vision du monde a changé à partir de la fin du 18^{ème} siècle. La société a été regardée comme un marché de produits, la rationalité économique a prétendu englober toute la vie, l'homme a été contraint de se plier aux règles du travail industriel, et la rentabilité est devenue une fin en soi. D'où un développement économique sans précédent, mais d'une grande brutalité: dislocation des communautés traditionnelles, exploitation du prolétariat industriel, séparation

Pour que nous vivions en accord avec le monde qui nous entoure, il ne suffit pas que l'écologie revienne à la mode, ni qu'elle se transforme en parti...



de l'homme et de la nature, épuisement de celle-ci...

Aux ceux qui dénonçaient ces violences, les partisans du capitalisme libéral opposaient la promesse d'une diffusion progressive de la richesse grâce à la miraculeuse loi du marché. Force est de constater aujourd'hui que ces belles perspectives étaient illusoires: enrichissement des pays les plus riches et appauvrissement des plus pauvres; misère matérielle et exclusion sociale et culturelle de millions de Français, spéculation financière acharnée qui met en péril les économies développées, impasse du productivisme agricole qui achève de détruire la paysannerie et condamne des régions entières à la désertification, spéculation immobilière qui change le visage des villes et contraint un nombre croissant de citadins à s'établir dans des banlieues toujours plus éloignées; attein-

tes à l'environnement et pollutions croissantes par volonté de profit maximum. La fausse rationalité économique est en train de créer un monde inhabitable, une société de ségrégation d'autant plus dure que les individus ne sont plus protégés par des communautés fortes et stables.

RESPONSABILITES

Ces conséquences visibles de l'idéologie du marché et de la rentabilité maximale montrent qu'on ne peut pas faire confiance au prétendu libéralisme économique pour préserver la nature, les paysages et les villes en assurant aux hommes qui y vivent de bonnes conditions de vie. Faut-il dès lors, selon une tendance récente, faire confiance à un parti qui ferait du combat écologique sa «spécialité» ?

Le parti Vert présente deux risques majeurs. D'une part, il a manifestement l'intention d'entraîner ses sympathisants sur le terrain d'un pacifisme hostile à la dissuasion nucléaire - qui pourtant garantit la paix entre les pays qui la possèdent. D'autre part, il tente de récupérer l'écologie et de la confisquer à son seul profit, alors que celle-ci doit être l'affaire de tous: celle des citoyens organisés dans des libres associations, celles des partis politiques, celle de l'Etat qui ne peut plus se contenter d'une politique de l'environnement par laquelle il s'efforcerait de compenser les conséquences désastreuses plus haut dénoncées.

L'écologie implique une politique d'ensemble, puisque c'est au nom d'une conception globale de l'homme et du monde, strictement utilitaire et mercantile, que notre système économique s'est constitué. Pas d'écologie sans une critique de la fausse rationalité économique et sans dénonciation de l'idéologie du marché. Pas d'écologie sans critique du productivisme agricole, sur le plan national comme sur le plan européen, et sans mise en question des finalités du système industriel - tant il est vrai que celui-ci ne se justifiera qu'en libérant les hommes du travail. Pas d'écologie sans une politique de la ville qui, contre la gestion bureaucratique de l'urbanisme, doit mobiliser les architectes effectivement créateurs. Pas d'écologie sans lutte acharnée contre la spéculation immobilière et contre la corruption.

Ces révolutions nécessaires devraient mobiliser le gouvernement qui, en retard sur son temps, voudrait simplement prouver qu'il est bon gestionnaire. Ce n'est pas son moindre paradoxe !

Annette DELRANCK



■ Juan Carlos, le rempart de la démocratie.

En cette année du bicentenaire on voudrait encore nous faire croire que la démocratie est un régime de gouvernement sorti des révolutions contre l'obscurantisme d'Ancien Régime. Bref la monarchie, c'est le passé, la nostalgie, la réaction et, comme de bien entendu, elle est « absolue », elle s'oppose au principe démocratique. Pure fiction ! Il suffit, à l'aube du XXI^{ème} siècle, de tourner notre regard vers nos voisins européens. Il y a encore dix monarchies qui, sur le vieux continent, ont résisté aux soubresauts de l'Histoire, et six d'entre elles appartiennent à la Communauté européenne. Ainsi, lorsque les frontières se lèveront en 1993, le grand marché unique aura mis sur pied d'égalité six républiques et six monarchies. Voilà de quoi remettre en cause certaines idées reçues, d'autant que plusieurs constatations s'imposent : - aussi étrange que cela puisse paraître, les dix monarchies

Encore trop souvent, on oppose monarchie et démocratie, rejetant - au nom de la modernité - le principe royal à une image anachronique. Les dix monarchies européennes viennent heureusement renverser ce cliché, pourtant largement véhiculé par le mythe révolutionnaire.

européennes comptent parmi les premières démocraties du monde ainsi que l'indiquent les études de *Freedom house*. D'ailleurs, si toutes les monarchies d'Europe sont démocratiques, il n'en va pas de même avec les républiques, surtout celles qui se disent « populaire » ou « démocratique » ! Si l'on s'accorde à présenter l'Europe royale comme celle de la popularité des chefs d'Etat, de l'unité, de la continuité historique, on doit aussi remarquer sa position en proue dans la construction européenne (grâce notamment à ses liens dynastiques) et dans la préservation des institutions démocratiques.

« L'exemple de l'Espagne est encore présent, près de quinze ans après, dans tous les esprits. Faut-il rappeler que la restauration monarchique espagnole a ouvert la voie de la démocratie grâce à un jeune roi dont l'unique ambition était de devenir véritablement « le roi de tous les Espagnols » ? Bien vite, Juan Carlos est aussi devenu le seul rempart de la jeune démocratie, contre ceux qui voulaient « faire passer leur intérêt personnel avant celui de l'Espagne ». La nuit du 23 février 1981, le roi a sauvé la démocratie qu'il avait instaurée, en se dressant, seul, contre la tentative des militaires putschistes.

Plusieurs raisons expliquent la vigilance démocratique des rois contre les idéologies extrémistes. En premier lieu, la monarchie est un système de gouvernement fondé sur le facteur humain et non une idéo-

logie abstraite. Ensuite, figures symboliques de l'Etat, ne tenant leur pouvoir constitutionnel d'aucun parti ou groupe d'intérêt, les rois sont véritablement les arbitres indépendants qui seuls peuvent réellement être les garants des institutions démocratiques de leur pays. Symbole d'unité nationale, de continuité historique, les souverains non élus ont avant tout le souci du bien commun, de l'Etat et de la nation dont ils sont les emblèmes. Sait-on par exemple que la reine d'Angleterre peut refuser l'investiture à un Premier Ministre si elle l'estime dangereux pour la démocratie ? Quel serait en France le recours contre un candidat extrémiste élu président de la République au suffrage universel ?

Le roi, au-dessus de la mêlée, incarne ce pouvoir suprême, transcendantal, qui protège et garantit les institutions.

Enfin, les souverains européens ont changé le visage de la démocratie, l'ont rendue vivante, plus humaine. L'inviolabilité des figures royales n'a jamais empêché l'expression concrète de la démocratie. Bien au contraire, comme le remarquait un royaliste du début du siècle, « la monarchie, c'est l'anarchie plus un », ce qu'il faudrait traduire par l'idée que sous l'autorité royale les citoyens sont égaux et que chacun peut de la même manière revendiquer la protection du souverain. Ainsi, tous les quinze jours, la reine Margrethe de Danemark reçoit dans la bibliothèque du château de Chris-

tiansborg tout Danois qui a demandé à la voir pour lui exposer un problème particulier. La reine apparaît là dans son rôle de médiateur ; elle transmet le dossier au ministre concerné avec un mot de sa main, accélérant ainsi la résolution des problèmes sans jamais se substituer au pouvoir judiciaire. Quand les Danois ne savent plus à qui s'adresser, ils vont voir la reine... De même, de manière discrète, voire secrète, les souverains belges soulagent sans compter les misères de leur peuple, et la reine n'a jamais refusé d'ouvrir les cordons de sa bourse privée, pour aider ceux qui lui demandent secours. De multiples manières, les souverains d'Europe sont des assistants sociaux, apportant soutien aux plus faibles et aux opprimés. Enfin, les rois d'Europe ont définitivement aboli les barrières qui, autrefois, faisaient écran entre eux et le peuple. Le roi de Norvège se promène sans escorte affirmant qu'il a « six millions de Norvégiens comme gardes du corps », la reine du Danemark s'arrête au feu rouge comme n'importe quel citoyen, et chacun connaît le souci du prince de Galles de se préparer à sa tâche de roi en prenant véritablement le pouls de la Grande-Bretagne par un contact direct.

Alors que les gouvernants des républiques sont très occupés à préparer leur réélection ou à contenter les électeurs qui les ont portés au pouvoir, les souverains d'Europe vivent quotidiennement au rythme d'une démocratie vivante et riche. Symboles au-dessus des partis, arbitres indépendants, garants suprêmes de l'Etat, ils portent témoignage que pour préserver et sauvegarder les institutions démocratiques, celles-ci gagnent à être couronnées.

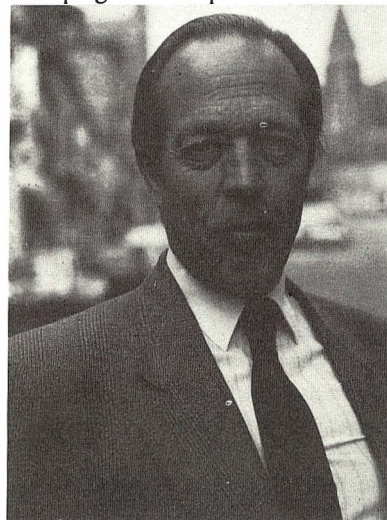
Stéphane BERN

Les témoins de la continuité royale

Cette famille devait encore donner à la France trois souverains, dont les services n'ont pas été reconnus par l'histoire officielle à leur juste mesure. Elle se perpétue aujourd'hui par les descendants de Louis-Philippe, notre dernier roi, Mgr le comte de Paris étant chef de la Maison de France.

Depuis quelques années, un courant « légitimiste » prétendait dénier aux Orléans leur légitimité, pour imposer un prince espagnol au motif que celui-ci était le descendant le plus direct de Louis XIV par les mâles. Or ce prince n'était soudain disponible que parce que, **non dynaste** au regard du droit de son pays, il avait été écarté de la Couronne d'Espagne au profit de son

La Révolution française, malgré le régicide du 21 janvier 1793, qui indignait tant Albert Camus, n'a pas aboli la famille royale qui, depuis 1987, avait assumé les responsabilités suprêmes tout en forgeant l'unité du pay



■ Henri, comte de Clermont.

cousin germain. Cela le rendait-il automatiquement **dynaste** au regard des règles de succession de la Couronne de France ? C'est la question que nos prétendus légitimistes ont tout simplement oublié de se poser. Et cela pour la simple raison que cette fièvre espagnole tient à une incompatibilité **d'ordre idéologique**. Le comte de Paris leur déplaît parce qu'ils le trouvent trop à gauche à leur

goût. En quoi, ajoutent-ils, il est bien le digne successeur des Orléans qui ont toujours été des princes libéraux, quand ils n'étaient pas carrément révolutionnaires !

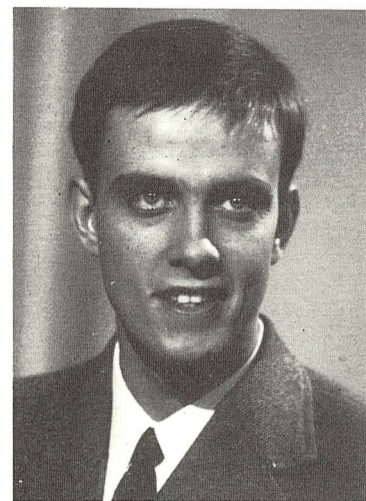
Pour des gens qui se disent royalistes, il est particulièrement grave de vouloir un prince conforme à leurs préjugés. D'autant qu'en l'espèce ils font écran aux qualités profondes des princes d'Orléans. Georges Bernanos avait, lui, saisi en quoi consistait l'originalité profonde de ces princes particulièrement attentifs à l'unité française. Mais il avait le vrai sens de la tradition. Après la mort du duc de Guise, il tint à rendre au chef de la Maison de France l'hommage qu'il lui devait. Depuis le Brésil où il se trouvait, il écrivit du père de l'actuel comte de Paris : *« Comme la plupart des princes de sa Maison, il était de formation et d'humeur libérales, modéré par goût mais aussi par devoir d'Etat, par vocation royale, car le premier dessein de nos princes - Orléans ou Bourbons - et on peut dire leur cons-*

tante obsession depuis 1793 a été de refaire chez nous l'unanimité prodigieuse des Fêtes de la Fédération - brisée quelques mois plus tard, hélas ! - de réconcilier les Français. Ensemble et quand vous voudrez, disait Henri V en 1871 aux ouvriers parisiens, nous reprendrons le grand mouvement de 1789 » (1).

En cette année du bicentenaire, il est particulièrement important de comprendre cela. Les princes de la Famille de France ne veulent nullement séparer en deux l'histoire de leur pays. Ils refusent d'attiser les divisions, celles qui opposeraient partisans de la Révolution et partisans d'une contre-révolution. Ils veulent, au contraire, fédérer toutes les énergies, les sensibilités et les familles spirituelles. Qui ne peut comprendre qu'il est vain de vouloir reconstruire la société du passé et pernicieux de tenter la revanche d'hier ? L'histoire de la Révolution, mieux comprise aujourd'hui parce que soustraite à l'empire des passions, permet de constater que

le dérapage de la Terreur est venu de la coupure du courant révolutionnaire d'avec la monarchie. Les plus lucides politiques du temps, tel Mirabeau, l'avaient pressenti. Seul un compromis original entre la Révolution et la royauté aurait permis la sauvegarde des conquêtes de 1789.

Il a fallu attendre 1958 et la monarchie républicaine du général de Gaulle pour que les Français apprécient enfin ce compromis en partie réalisé dans les faits. Le comte de Paris directement associé aux soucis du fondateur de la Vème République avait aidé à cette réforme fondamentale. Dépositaire des traditions de la famille capétienne, attaché depuis toujours à leur accord avec les nécessités modernes, nul ne



■ Jean, duc de Vendôme.

pouvait mieux que lui poursuivre la grande tâche royale. C'est dans le même esprit qu'Henri, comte de Clermont, va aujourd'hui à la rencontre des Français et que son fils Jean, duc de Vendôme, se prépare à ses responsabilités.

G. L.

(1) Georges Bernanos, *Le chemin de la Croix des Ames*, Le Rocher.

Mais qui sommes-nous

■ **Vous prétendez réconcilier la monarchie avec la tradition républicaine et démocratique de la France. C'est vouloir marier l'eau et le feu et totalement contradictoire.**

Nous vous dirons tout d'abord que les termes de république et de démocratie peuvent être aussi contradictoires : pensez-vous que les Républiques soviétiques sont réellement démocratiques ? Si nous parlons de la démocratie, nous vous ferons d'abord remarquer que les fondements de la démocratie moderne ont été posés par Louis XVI, que les monarchies européennes sont les meilleures preuves que monarchie et démocratie ne sont nullement incompatibles. L'exemple de l'Espagne de Juan Carlos montre même que son régime est le meilleur garant de la démocratie. Dans notre pays, le caractère monarchique reconnu de la Constitution n'empêche nullement le fonctionnement de la démocratie. Ce que nous voulons c'est donner à la démocratie l'arbitre indépendant qui lui manque et qui est la condition première de la justice et de la garantie de la liberté. Nous résumons cela dans un slogan « Couronner la démocratie ».

■ **Votre idée monarchique est séduisante, mais pourquoi diable vous obstinez-vous à préconiser la transmission héréditaire du pouvoir ? Un monarque républicain suffirait et serait plus facilement accepté que cette idée d'hérédité qui risque de plus d'amener au pouvoir le dernier des imbéciles.**

Le principe de la transmission héréditaire du pouvoir constitue la garantie la plus solide qui soit de l'indépendance du chef de l'Etat, de la continuité du projet de la nation et de l'arbitrage entre les différents groupes qui la composent. Pour le démontrer il suffit de s'appuyer sur l'exemple des monarchies européennes et de souligner les risques que font courir à l'unité du pays et à l'Etat notre « monarchie élective » : démagogie, sacrifice des intérêts du pays au profit d'une politique partisane, position de concurrence entre le chef de l'Etat et son Premier ministre.

Certes l'hérédité ne garantit pas l'intelligence politique, mais l'élection non plus : on peut être à la fois un habile chef de parti et un homme d'Etat catastrophique. Quand aux compétences elles s'acquièrent avec l'expérience : le fils d'un roi, préparé de longue date à sa

future fonction, a plus de chances de les acquérir que tout autre. D'autre part les institutions monarchiques sont faites pour pallier les faiblesses humaines. L'exemple des Capétiens qui n'ont pas tous été des gens brillants est là pour le montrer : le bilan de 1000 ans de leur dynastie est tout de même globalement positif.

■ **Vous avez fait voter pour François Mitterrand en 1981 et en 1988. D'autres royalistes se situent eux à l'extrême-droite. Etre des royalistes de gauche n'est-ce pas paradoxal ?**

Nous avons toujours refusé cette étiquette de « royaliste de gauche » qui nous est parfois attribuée sous le prétexte que nous avons le souci de la justice sociale, de la liberté et de la démocratie. Or ces soucis devraient être ceux de tous les royalistes fidèles à l'esprit de la monarchie capétienne. En ce qui concerne ceux qui récusent ces notions nous ne les qualifions pas de « royalistes de droite » mais nous préférons dire qu'il s'agit d'une frange monarchique de l'extrême-droite, ce qui n'est pas pareil...

Si nous étions de « gauche » nous aurions systématiquement apporté nos suffrages au Parti socialiste, ce qui n'a jamais été le cas. Ainsi aux dernières élections européennes nous avons préconisé le vote blanc.

Quant à notre soutien à François Mitterrand, il va à l'homme qui a démontré au cours de son premier septennat son sens de l'Etat, son souci de la justice et de la défense de l'indépendance du pays. Il a su également se libérer de l'emprise de la coalition partisane qui l'avait porté au pouvoir (en particulier du Parti socialiste) et manifesté sa volonté de rassembler autour de lui l'ensemble des Français. Dans le cadre imparfait, parce que non pleinement monarchique, des institutions actuelles il remplit son rôle d'une manière qui ne peut que nous satisfaire.

■ **Quelle est votre position face au racisme et aux problèmes que posent les immigrés ?**

La première phrase de la « Déclaration fondamentale » que doit signer tout adhérent de la N.A.R. est « le combat de la N.A.R. est un combat pour l'homme ». C'est dire si nous sommes hostiles à toute forme de racisme. Dès notre fondation en 1971, nous n'avons cessé de dénoncer les nostalgiques du racisme en

Plus de 3000 questions en deux ans ! Lorsque nous avons créé un service minitel qui permettait aux usagers de nous interroger sur la N.A.R., nous étions loin d'imaginer qu'il remporterait un tel succès. Afin de mieux éclairer nos nouveaux lecteurs, nous avons fait ici une sélection des questions qui nous sont le plus fréquemment posées et qui nous semblent les plus significatives



particulier les tenants de la Nouvelle Droite contre lesquels nous avons mené, presque seuls, une vigoureuse campagne. Ce combat n'a pas cessé depuis, en particulier contre les thèses du Front National.

Quant aux immigrés, il convient d'abord de poser clairement les données du problème : d'une part cela fait quinze ans que le flot migratoire est arrêté, d'autre part les immigrés actuellement en France y resteront dans leur grande majorité. Nous pensons alors qu'il faut privilégier tous les moyens qui leur permettront de s'intégrer pleinement à notre société. Le droit de vote aux élections locales serait un facteur d'intégration indéniable surtout pour les générations les plus jeunes. Notre pays n'a pas à craindre une telle intégration, la France a toujours été depuis ses origines une terre

de mélange et d'accueil et les nouveaux apports sont un enrichissement et une chance pour elle.

■ **Que pensez-vous de l'Europe de 1993 et êtes-vous partisan de la supranationalité ?**

Il faut soigneusement se garder des illusions répandues sur le grand marché de 1993 : d'abord parce que les Etats ont déjà annoncé, à la suite de l'Acte unique, qu'ils préserveraient leurs intérêts, ensuite parce que les harmonisations prévues (fiscales notamment) sont très difficiles à réaliser et se traduiront par un surcroît de bureaucratie, enfin et surtout parce que ce grand marché verra se développer une concurrence impitoyable entre les nationaux et entre les groupes économiques. Le marché unique n'annonce pas une fusion paisible mais une guerre de tous les instants. C'est

donc ?

dire que la question de la supranationalité nous paraît totalement irréaliste.

■ **Le bicentenaire de la Révolution est fêté dans la liesse populaire. Cela doit être dur pour des royalistes de supporter cela...**

Non pas du tout ! La N.A.R. participe aux célébrations du bicentenaire pour plusieurs raisons. D'abord il s'agit du bicentenaire de 1789 et non de la Révolution tout entière, ces manifestations sont conçues la plupart du temps dans un souci de l'unité nationale et non comme un procès historique. Il s'agit en effet pour nous d'en finir avec l'esprit de guerre civile et de faire en sorte que chacun assume l'héritage de la Révolution française, ce qui n'exclut pas un regard critique. La Révolution de 1789 ne se fait d'ailleurs pas contre la monarchie, mais pour la réaffirmation des droits de l'homme, la mise en place d'une représentation nationale et l'établissement d'un nouveau pacte entre le roi et la nation qui sera symbolisé par la fête de la Fédération du 14 juillet 1790. Quant au dérapage qui a suivi et à la Terreur, il faut s'interroger sur ce qui les a provoqués : une conception totalitaire et antidémocratique de la nation et du pouvoir. La Terreur est une question politique qu'il faut analyser politiquement et non de façon passionnelle.

■ **Les royalistes -qui sont d'ailleurs divisés entre eux- ne pourront jamais rétablir la monarchie. Ne pensez-vous pas que ce sont les Français eux-mêmes qui feront ou ne feront pas la monarchie ? En bref, vous ne servez pas à grand chose.**

Bien sûr, le rétablissement de la monarchie ne peut se faire sans l'approbation d'une majorité de Français. Mais pour qu'ils envisagent cette solution il est nécessaire qu'elle leur soit proposée. L'action du comte de Paris, celle de notre mouvement contribuent à populariser cette idée et à la faire mieux connaître, en particulier pour détruire les vieux clichés concernant le royalisme (clichés malheureusement entretenus par certains qui se réclament du royalisme). Le rôle de la N.A.R. n'est donc pas de «rétablir» la monarchie mais de la rendre crédible et souhaitée par nos compatriotes. C'est cette tâche que nous poursuivons et nous ne pouvons que nous féliciter de voir l'idée royaliste progresser dans l'opinion publique : 17% des Français favorables selon un sondage IPSOS-Le

Point. Cela prouve que nous servons à quelque chose !

■ **Depuis votre fondation en 1971 est-il possible d'établir un bilan de vos résultats ?**

En 1971, le royalisme n'était plus qu'un groupuscule d'extrême droite, coupé des réalités et de toute réflexion intellectuelle, enfermé dans un véritable ghetto politique. Aujourd'hui, la tradition royaliste est reconnue et acceptée tant par la classe politique que par le monde intellectuel. Il suffit pour s'en convaincre de regarder la liste de nos invités à nos conférences hebdomadaires des «mercredis de la NAR» ou des personnes interrogées dans notre journal. Les royalistes sont à nouveau présents dans la vie politique, en particulier aux élections. Trois dirigeants de la N.A.R. siègent au Conseil Economique et Social et nos élus locaux travaillent concrètement au sein d'équipes municipales. Il nous reste sans doute beaucoup à faire mais le trajet parcouru est déjà impressionnant.

■ **D'une manière pratique comment fonctionne votre mouvement et comment peut-on vous aider ?**

Il y a trois niveaux de responsabilités. Chaque année l'ensemble de nos adhérents, réunis en congrès, définit la ligne politique générale du mouvement ainsi que nos positions sur les problèmes importants du moment. Un conseil national (d'une vingtaine de membres) élu par les adhérents se réunit plusieurs fois par an afin de décider de la mise en pratique de la ligne définie par le congrès. Enfin un comité directeur, élu par le Conseil national, assure la direction courante de la N.A.R. et sa gestion.

Sur le terrain, des «délégués» sont chargés à la fois de représenter notre mouvement au plan local et d'animer les activités des adhérents dans leur département.

Pour nous aider il faut d'abord nous apporter votre adhésion. Celle-ci nous assure à la fois nos moyens matériels d'existence et ceux nécessaires à notre action. Ensuite il faut accepter de consacrer une part de son temps afin de contribuer au développement de notre influence. Les tâches à accomplir sont nombreuses et variées et chacun peut trouver sa place dans notre mouvement et s'y rendre utile. Si tous ceux qui sont convaincus de la nécessité de la monarchie acceptaient cette petite contrainte, notre travail avancerait à pas de géant !

SESSION DES AUBIERS

Nous organisons les 2 et 3 septembre, en Bretagne dans un cadre agréable et une ambiance sympathique une session de deux jours de «découverte de la N.A.R.». Cette session est plus spécialement destinée à ceux qui ont pris contact récemment avec nous et qui désireraient faire mieux connaissance avec notre mouvement et ses idées. Il est nécessaire de s'inscrire à l'avance pour pouvoir y participer. N'hésitez pas à nous téléphoner (au (1)42.97.42.57) pour nous demander l'envoi de la documentation complète.

AUTOCOLLANTS

Moyen de propagande efficace et facile d'utilisation, nos autocollants publicitaires existent en quatre modèles : deux pour le journal et deux pour notre service minitel.

De format 5x10 cm, imprimés en noir sur fond jaune, quatre slogans possibles : «Royaliste» dans les kiosques tous les quinze jours, «Royaliste» libre et démocrate, «Nouvelle Action Royaliste» questionnez on vous répond, «Nouvelle Action Royaliste» pour en savoir plus.

Tarif franco : 50 ex. : 20 F - 100 ex. : 34 F - 200 ex. : 53 F - 300 ex. : 76 F - 500 ex. : 106 F. Possibilité de panacher les différents modèles.

NOUVELLES AFFICHES

Un nouveau modèle d'affiche est disponible. De format 31x46 cm, imprimées en noir sur fond jaune, elles reproduisent le titre de notre journal accompagné du slogan : «Avec le comte de Paris, couronner la démocratie».

Tarif (prix franco) : 80 ex. : 26 F - 150 ex. : 42 F - 250 ex. : 61 F - 400 ex. : 90 F.

PHOTOS

Des photos du comte de Paris, chef de la Maison de France, sont disponibles à notre service librairie. Elles existent en trois formats.

Tarif franco : Format 9x13 : 12 F - Format 13x18 : 29 F - Format 18x24 : 58 F.

En format 13x18 au prix de 29 F franco, existent aussi les photos de la comtesse de Paris, du comte de Clermont, du prince Jean.

Faire connaissance

A fin de nous mieux connaître nous vous proposons de profiter d'une offre exceptionnelle, qui sans aucun engagement de votre part, vous permettra de vous informer plus complètement.

Nous vous offrons :

* un abonnement de trois mois à «Royaliste»,

* une brochure «Connaissez-vous les royalistes d'aujourd'hui ?»

* un livre présentant la vie et les idées du comte de Paris,

* un livre de B. Renouvin : «La république au roi dormant», synthèse sur l'histoire du royalisme, sa place dans la société d'aujourd'hui, ses perspectives d'avenir,

* une documentation complète sur la N.A.R., ses activités, ses publications.

Le tout, qui représente une valeur de 210 F, vous est proposé pour 90 F seulement. En dernière page de ce journal vous trouverez le bulletin-réponse qui vous permettra de bénéficier de cette offre vraiment exceptionnelle.

Sachez aussi qu'il est possible d'avoir des renseignements supplémentaires en nous écrivant, ou mieux encore, de nous interroger par minitel (36 15 code AGIR*NAR).

«Royaliste» reprendra sa parution bimensuelle normale le 18 septembre et vous pourrez le trouver en vente dans les principaux kiosques et dans les Maisons de la presse.

Aujourd'hui la monarchie pour couronner la démocratie...

Qui oserait encore prétendre que la monarchie est un régime du passé, une idée dépassée ? Regardons autour de nous et chez nous : la monarchie est présente, vivante, concrète.

Une réalité présente

L'Europe dont on parle, c'est aussi une Europe de reines et de rois : en Espagne, en Grande Bretagne, en Belgique, dans l'Europe du Nord, des monarchies incontestablement populaires incarnent l'identité nationale, préservent l'unité du pays, garantissent la démocratie. Autant de pouvoirs essentiels, qui s'exercent en harmonie avec des sociétés très différentes par leurs religions, leurs mentalités, leurs activités.

En France aussi, la monarchie est déjà une réalité largement esquissée. Pour décrire notre Constitution, beaucoup emploient les termes de « monarchie présidentielle » ou de « monarchie élective ». Il faut prendre ces termes au sérieux. La tradition monarchique en France, c'est la triple volonté de l'arbitrage, de la continuité de l'action politique et de l'indépendance du chef de l'Etat. Ces trois principes sont déjà inscrits dans la constitution de la 5ème République, qui est monarchique dans son esprit et parfois dans sa pratique - dès lors que son président a le souci de l'unité de la nation.

Une pensée vivante

En France, il n'y a pas de véritable monarchie sans royauté, c'est à dire sans tradition vivante et incarnée par une lignée de princes qui sont, de père en fils, voués au service de l'Etat et de l'ensemble du pays. Ainsi le comte de Paris, héritier d'une famille capétienne qui a commencé son œuvre voici mille ans : dans la fidélité à cette tradition, le chef de la Maison de France n'a cessé de développer une pensée moderne, dans un dialogue permanent avec l'ensemble des familles politiques et des forces sociales de notre pays. Son souci primordial est que se renoue un dialogue permanent entre le pouvoir politique et l'ensemble des citoyens, dans le cadre d'une démocratie élargie et approfondie que viendrait équilibrer un pouvoir arbitral.

Un projet concret

En accord avec les exigences de notre temps, la monarchie permettrait à la fois :

- de prolonger ce qui est seulement esquissé par les institutions actuelles, d'accomplir pleinement ce qui est inscrit dans la Constitution : une pleine indépendance du chef de l'Etat par rapport aux partis et aux groupes de pression, une continuité réelle quant aux tâches essentielles du pouvoir politique, un arbitrage assuré par un chef de l'Etat qui ne serait plus l'élu des uns contre les autres mais le symbole de l'unité de la nation.

- de résoudre les contradictions et de compenser les déséquilibres de la 5ème République qui tiennent à l'inévitable rivalité entre le président et le premier ministre et à l'affaiblissement des droits du parlement. La monarchie représente la seule garantie dans le long terme de la solidité et de la cohérence de l'édifice institutionnel.

- de poser les conditions permanentes de la justice et de la liberté. Dans un pays encore menacé par l'extrémisme, la monarchie serait, comme chez nos voisins européens, l'ultime recours contre les tentations autoritaires et totalitaires. Dans un pays gravement touché par les processus de ségrégation et d'exclusion sociale, la monarchie, indépendante par nature des puissances d'argent, pourrait mieux faire prévaloir l'exigence de solidarité.

La monarchie, nous la souhaitons pour couronner la démocratie politique, économique et sociale, pour symboliser l'unité nationale dans le respect de la liberté de chaque citoyen et des diversités religieuses, culturelles, régionales et locales.

Mais la monarchie, ce sont les citoyens qui en décideront librement, par le suffrage universel. C'est cette possibilité que la Nouvelle Action royaliste entend présenter aux Français, par sa réflexion et par son action, par sa presse et par sa participation aux débats et aux combats de notre temps.

OFFRE SPECIALE AUX NOUVEAUX LECTEURS

NOM/Prénom :
Date de naissance : Profession :
Adresse :

désire recevoir sans engagement de ma part l'offre exceptionnelle (décrite en page 15) comportant un abonnement de trois mois, deux livres, une brochure et une documentation. Le tout d'une valeur de 210 F pour 90 F seulement.

Règlement à l'ordre de «Royaliste», 17 rue des Petits-Champs, 75001 Paris
C.C.P. 18 104 06 N Paris

royaliste ♦

SOMMAIRE : p.2: Nouvelle politique économique - p.3: D'une monarchie à l'autre - p.4: Le Congrès s'amuse - p.5: Un consensus trompeur - 6/7: Vérité sur la Bastille - p.8: Que retenir de la Révolution ? - p.9: Etre citoyen aujourd'hui - p.10: Présent et avenir de l'égalité - p.11: Habiter le monde - p.12: Démocraties couronnées - p.13: Continuité royale - p.14/15: Qui sommes-nous ?

REDACTION - ADMINISTRATION
17 rue des Petits-Champs, 75001 Paris
☎ (1) 42.97.42.57

Dir. de la publication : Yvan AUMONT
Comm. Parit. 51700 - ISSN 0151-5772
Diffusion NMPP - Imprimé en France